

AIDE-MÉMOIRE GUICHET D'ACCÈS DI-TSA-DP
SERVICES SPÉCIALISÉS EXTERNES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE
ADAPTATION DE VÉHICULE AUTOMOBILEⁱ

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CONDUITE AUTOMOBILE EN BREF?
Le programme de conduite automobile s'adresse au conducteur, apprenti conducteur ou au passager qui présente une déficience motrice entraînant des limitations fonctionnelles significatives et persistantes nécessitant une expertise professionnelle pour l'évaluation de la conduite automobile et/ou des besoins en adaptation de véhicule. Le programme se décline en deux volets : évaluation de la capacité à conduire un véhicule automobile incluant les adaptations au poste de conduite¹ et adaptation de véhicule automobile. Type de véhicule admissible : Véhicule de type promenade de classe 5 tel qu'il est défini au Code de la sécurité routière. Il s'agit d'un véhicule utilisé pour usage personnel pendant les déplacements courants nécessaires aux activités sociales, scolaires, familiales et les déplacements effectués pour se rendre au lieu de travail. Il est important de noter que : • Les interventions ont lieu seulement au 3065, chemin de Chambly à Longueuil.
DESCRIPTIF DU VOLET ADAPTATION DE VÉHICULE
Évaluation des besoins en adaptation en lien avec des limitations fonctionnelles significatives et persistantes dues à une déficience motrice occasionnant une difficulté d'accès/de transfert au véhicule, y prendre place et/ou ayant besoin d'un système de chargement pour son aide à la mobilité/locomotion. L'adaptation de véhicule se décline en 2 aspects : l'adaptation pour le conducteur² et l'adaptation pour un passager. Pour des adaptations en lien avec la conduite (poste de conduite), se référer à la fiche évaluation des capacités à la conduite automobile.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Compte tenu de notre mandat de services spécialisés en adaptation/réadaptation, l'admissibilité d'une personne ne peut pas être basée uniquement sur le diagnostic et doit aussi répondre à l'ensemble des critères suivants :
1. Avoir un diagnostic de déficience motrice admissible au CRDP-CISSMO³; 2. Présenter des impacts fonctionnels significatifs et persistants associés à la déficience motrice justifiant un besoin d'évaluation pour adaptation de véhicule; 3. L'accès au véhicule et l'embarquement de l'aide à la mobilité ne peuvent se faire de façon autonome et sécuritaire, et ce, malgré l'utilisation d'aides techniques; 4. Présenter une condition stable (médicale, psychiatrique et chirurgicale) ou que les soins prodigués permettent à l'usager de s'engager activement à toutes les étapes du processus; 5. Au moment de la référence, l'intention d'intégrer des adaptations au véhicule est confirmée; 6. Si aucun véhicule n'est disponible, avoir l'intention de s'en procurer un dans les 12 mois suivant l'évaluation initiale.
AJOUT SI CONDUCTEUR ou APPRENTI-CONDUCTEUR
7. Détenir un permis de conduire ou permis d'apprenti conducteur pour l'adaptation.
CRITÈRES D'EXCLUSION
• Demande pour une problématique de nature comportementale lors des déplacements en véhicule automobile, ayant un impact sur la sécurité de l'usager ou celle des autres ou en lien avec la non conscience du danger (ex. : enlever sa ceinture, se déplacer dans la voiture) même en présence d'un diagnostic de déficience motrice.

¹ Le poste de conduite concerne toutes les composantes du siège, du volant, des pédales et tous les autres accessoires utilisés pour la conduite du véhicule (ex.: clignotants, essuie-glace, levier de vitesse, miroirs, etc.)

² Avant d'obtenir l'autorisation pour l'adaptation du véhicule à titre de conductrice, la personne devra avoir démontré ses habiletés relativement à l'accès au véhicule et à la conduite de celui-ci, le tout de façon autonome et sécuritaire avec les adaptations recommandées. Si l'évaluation de la conduite automobile est aussi nécessaire, consulter la fiche aide-mémoire à ce sujet.

³ Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest.

DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE RÉFÉRENCE
• Demande de services en déficience physique services spécialisés externes • Fiche complément d'information programme conduite automobile; • Attestation médicale⁴ confirmant le(s) diagnostic(s) et condition(s) associée(s); • Renseignement actuel sur l'état fonctionnel et de santé globale de l'utilisateur.
Ajout pour les conducteurs, apprentis conducteurs et passagers possédant un permis
• Formulaire de consentement pour communiquer avec la SAAQ; • Si applicable, une copie de la lettre de la SAAQ mentionnant la nécessité d'une évaluation fonctionnelle sur l'aptitude physique et mentale à conduire un véhicule routier ou leur formulaire 57. Notez que pour avoir accès à une adaptation de véhicule <u>pour les usagers détenant un permis</u>, il est de la responsabilité de l'utilisateur, en collaboration avec le référent de : 1. Déclarer son état de santé/condition médicale à la SAAQ. Par exemple via l'autodéclaration médicale , Clic SAAQ section état de santé, formulaire 28 Rapport sur l'état de santé - Permis de conduire . 2. Acheminer la copie du formulaire 28 de la SAAQ « <i>Rapport sur l'état de santé - Permis de conduire</i> » au prog.conduiteauto.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca si celle-ci n'a pas été jointe lors de la référence.
DOCUMENTS SOUHAITABLES
Rapports professionnels ou autre évaluation pertinente (ex. : évaluation d'un ergothérapeute ou d'un physiothérapeute, Outil d'évaluation Multiclientèle (OEMC) / Outil de cheminement clinique informatisé (OCCI), rapport neurologique, examen visuel, etc.

MODALITÉS D'ACCÈS
1. Remplir les formulaires requis; 2. Joindre les documents pertinents; 3. Acheminer le tout au guichet d'accès DI-TSA-DP (S.v.p., privilégier le courriel). <u>Notez que toute demande incomplète sera retournée au référent.</u> Courriel : guichet-acces.di-tsa-dp.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca Télécopieur : 450 635-1865 Courrier : 27, rue Goodfellow, Delson (Québec) J5B 1V2 Pour complément d'information : 450 635-4779, poste 3029

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
• Avant de faire une demande pour adaptation de véhicule pour personne à mobilité réduite que vous soyez le conducteur ou non, nous vous invitons à consulter les sites suivants, selon votre situation. Diverses informations sont disponibles telles que le type de véhicule, les conditions d'admissibilité, les frais liés à l'adaptation d'un véhicule pouvant être remboursés, vos responsabilités, véhicule admissible, le renouvellement de l'adaptation d'un véhicule, etc. ○ Le site de la SAAQ adaptation ou achat d'un véhicule pour personne à mobilité réduite; ○ Le site du ministère des Transports Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées. • Le mandat du CRDP-CISSMO ne s'applique pas aux situations où la perte de capacités et/ou l'apparition de nouveaux besoins est en lien avec le vieillissement de la personne, d'un trouble neurocognitif ou de santé physique (épilepsie, diabète, etc.). • Notez que si l'utilisateur n'est pas admissible à un prêt, à un paiement d'un organisme ou s'il réside dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, l'évaluation et/ou l'adaptation de véhicule pourrait être aux frais de l'utilisateur. • Pour des informations concernant un siège d'auto adapté, selon l'âge et la grandeur de l'enfant et l'installation de façon conforme, référez-vous à la section sièges d'auto du site Web de la SAAQ. • Une expertise particulière est requise pour l'adaptation des véhicules de type récréatif, des motocyclettes, des véhicules servant à accomplir un travail ou nécessitant une classe professionnelle et ce service n'est pas offert au CRDP-CISSMO. Vous pouvez communiquer avec le centre de réadaptation Lethbridge-Layton-Mackay pour valider si l'utilisateur est admissible ou envisager ce qui est possible au privé sur le site de l'ordre des ergothérapeutes du Québec. • Pour des information concernant la vignette de stationnement pour personnes handicapées, consultez SAAQ Obtenir une vignette de stationnement pour personnes handicapées.

Si vous avez des doutes quant à votre situation ou à celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin qui pourra vous référer au bon service. Vous pouvez en tout temps contacter le 811 afin de parler à l'un des intervenants sociaux.

ⁱ Cet aide-mémoire sert de guide pour aider le référent à faire une demande de service et ne remplace d'aucune façon le jugement clinique des professionnels du guichet d'accès.

AOUT 2024

⁴ Applicable si l'utilisateur n'est pas connu de nos services ou si la demande concerne un nouveau diagnostic. La copie du formulaire 28 de la SAAQ « *Rapport sur l'état de santé - Permis de conduire* », ou la copie du formulaire 14 « *Rapport d'examen médical neurologique-Permis de conduire* » dûment rempli en raison de motifs liés à une déficience motrice sont considérés comme une attestation médicale.